



**Aide au
Permis de
Conduire**

**Aide au
Permis de
Conduire**

renseignements

Conseil Général des Pyrénées-Orientales
Maison Départementale des Sports
Direction Éducation Jeunesse et Sports

Rue Duguay TROUIN
66000 PERPIGNAN



C'est un véritable coup de pouce que le Conseil Général engage auprès de la jeunesse. Si le permis de conduire est synonyme d'autonomie, de mobilité et d'intégration professionnelle, ce premier pas vers l'indépendance prend tout son sens avec l'obtention du petit papier rose. Un vrai bonheur qui change à coup sûr, la vie. Pourtant, face à une situation économique difficile qui n'épargne personne et encore moins la jeunesse, le coût parfois difficile pour le porte monnaie de la formation au permis de conduire ferme la porte d'accès à une bonne partie des jeunes du département. Dans ce contexte, beaucoup se voient priver de répondre favorablement aux critères de mobilités imposés par bon nombre d'offres d'emploi. Face à ce constat, l'Assemblée Départementale a décidé d'agir dès 2006. Aujourd'hui, le Conseil Général confirme et reconduit comme chaque année son engagement auprès des jeunes avec l'octroi d'une aide au financement du permis de conduire. Plus de 1400 jeunes du département ont déjà bénéficié de ce dispositif. Une véritable passerelle vers l'autonomie et l'emploi qui donne le sourire à tous ces jeunes qui aspirent légitimement à une place dans la société.

Hermeline MALHERBE
Présidente du Conseil Général

> Aide forfaitaire d'un montant de 300 € minimum selon les situations.

Dispositif Education Sport Jeunesse

- Avoir entre 19 et 27 ans
- Passer le permis pour la 1^{ère} fois
- Etre en possession du Code de la Route
- Suivre le stage de sensibilisation aux conduites à risques au sein d'un Point Information Jeunesse du département (liste sur www.jeune66.fr) ou du Bureau Information Jeunesse (tél.: 04 68 34 56 56)
- Résider dans le département depuis 1 an (hors résidence universitaire)

Dispositif MLJ

- Jeunes de plus de 18 ans en CIVIS et en démarche active d'emploi proche d'intégrer l'entreprise
- FAJ : Aide allouée au jeune de 18 à 24 ans sous réserve d'une promesse d'embauche en CDI ou en CDD égal ou supérieur à 6 mois.
- Toute demande retenue par la commission sera contractualisée.